

INFORMATION AUX LOCATAIRES

L'association de consommateurs ADC LORRAINE a récemment diffusé sur son site internet, sur les réseaux sociaux ainsi que par voie d'affichage et de tracts, certaines allégations relatives à notre projet de contrat multiservices.

Vosgelis conteste formellement ces allégations et utilisera les voies de droit qui lui sont ouvertes pour se défendre.

Nous vous remercions de votre confiance et vous tiendrons informés de nos démarches.

Contrat Sérénélis : vos représentants prennent la parole

Le 10 mai dernier, en votre nom, ils ont signé l'accord locatif sur la mise en place d'un contrat multiservices. Aujourd'hui, ils vous expliquent pourquoi.

Driss Benrazzok,
représentant la CLCV
(Consommation, Logement et
Cadre de Vie)

«à la CLCV, nous nous réjouissons de ce contrat. En effet il suffit parfois d'une réparation pour dépenser beaucoup plus que cela. Si je n'avais pas totalement confiance en Vosgelis, je n'aurais pas signé cet accord, d'ailleurs je ne serais pas ici. Je n'ai jamais rien eu à reprocher à Vosgelis.»

Irène Thomas-Osvald,
représentant la CNL
(Confédération Nationale
du Logement)

«C'est une démarche très sociale, qui va empêcher les gens de s'endetter lorsqu'ils auront de grosses réparations ou au moment de leur état des lieux de sortie. Et cela leur évitera de se faire arnaquer par certaines entreprises sans scrupules.»

Giro Schiano di Cola,
représentant la CSF
(Confédération Syndicale
des Familles)

«Nous avons discuté ensemble et nous sommes tous d'accord : ce contrat représente une aide pour les gens qui, du jour au lendemain, ont un problème et ne savent pas comment faire. Les locataires ne cherchent qu'une chose : vivre sans inquiétude, et c'est le but de Vosgelis.»

